



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 41

Mercredi 4 novembre 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Suppléants: M. Arnaud Frainier
M^{me} Manon Gigandet

Belprahon, le 4 novembre 2020

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2020

Conformément à l'art. 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 septembre 2020 a été déposé publiquement durant 20 jours, soit du 24 septembre 2020 au 13 octobre 2020.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 21 octobre 2020.

Belprahon, le 4 novembre 2020

Le Conseil communal

Corvées 2020

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2^e semestre 2020 sont invitées à remettre leur décompte à Michel Leuenberger, jusqu'au vendredi 4 décembre 2020, au plus tard.

Belprahon, le 4 novembre 2020

Le Conseil communal



Champoz

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire mercredi 9 décembre 2020 à 20h à l'abri

Ordre du jour:

- Budget 2021:
 - Accepter le budget 2021
- Election d'un nouveau conseiller pour finir la période en cours:
 - M. Patrick Doyon, 1977
- Voter la modification du règlement scolaire concernant le transfert des tâches liées à l'Ecole à journée continue.
- Voter le règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée de l'Ecole à Valbirse.
- Voter l'adhésion dans la Sté Piscine couverte de l'Orval SA.
- Divers et imprévu

Dépôt public:

Les règlements des points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés lors des heures d'ouvertures du bureau communal ou sur rendez-vous.

Champoz, le 2 novembre 2020

Le Conseil communal



Court

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 8 décembre 2020 à 20h au Centre communal, 2^e étage

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Budget 2021
- Divers

La distanciation selon les mesures COVID sera respectée et le port du masque sera obligatoire.

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 8 décembre 2020 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 23 décembre 2020, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 4 novembre 2020

Bourgeoisie de Court

Votations fédérales du 29 novembre 2020

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales du 29 novembre 2020, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Bernard Leuenberger

Suppléant: M. Claude Béroud

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

- M^{me} Stefania Kaser
- M. Jonas Houmard
- M. Lucas Howald
- M. Aimé Iseli
- M. Lois Kaser

Suppléants:

- M^{me} Mégane Kaufmann
- M^{me} Amalys Kiener
- M. Christophe Klötzli

Court, le 4 novembre 2020

Municipalité de Court,

Conseil municipal

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale le **lundi 7 décembre 2020, à 20 heures, à la halle de gymnastique (rue Centrale 4).**

Covid-19

Cette Assemblée municipale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au nouveau coronavirus (Covid-19) le permette. Si besoin, des



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Plan de route cantonale en vigueur

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne a édicté le plan de route suivant au sens de l'article 32 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Le plan de route est à présent entré en force. Toute personne peut consulter les documents approuvés à titre informatif pendant la durée du dépôt public. Il n'est plus possible de former des oppositions et des recours.

Route cantonale N°: 248.4, Tavannes - Bellelay - Le Pichoux

Commune: Petit-Val (Sornetan - Monible)

Projet: 230.20288 / Rénovation - Ponceau: Sornetan, Planche aux Bœufs

Plan de route: Remplacement du ponceau existant sous route cantonale

Edicté le: 11 septembre 2020

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos

Durée de mise à l'enquête: 4 novembre au 4 décembre 2020

Loveresse, le 02.11.2020

III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Votations fédérales du 29 novembre 2020

Lors des prochaines votations populaires en matière fédérale, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Serge Rubin

Membres: M^{me} Gwenaëlle Fromageat

M^{me} Charlene Greppin

M. Grégory Geiser

www.lasemaine.ch

informations seront communiquées en temps voulu.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver une dépense de CHF 55'000.- pour l'achat de 55 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA, ainsi qu'une dépense périodique de CHF 39'293.- pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA
2. Abroger le règlement de subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements
3. Discuter et approuver le règlement sur la constitution d'un fonds visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement
4. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse
5. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches liées à l'exploitation de l'école à journée continue (EJC)
6. Discuter et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement pour la participation financière de la Municipalité aux frais de réalisation de l'amélioration foncière intégrale de Court, à raison de 4%, mais au maximum de CHF 340'000.-, à couvrir par voie d'emprunt (*crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 4 décembre 1997*)
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 2'760'000.- pour la mise à niveau de la station d'épuration de Court (*crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 17 juin 1999*)
9. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 143'000.- pour les dépenses liées aux montants d'honoraires d'ingénieurs civils et en environnement pour la phase de projet du plan d'aménagement des eaux de la Birse (*crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 9 décembre 2004*)
10. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
11. Communications du Conseil municipal
12. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le règlement de subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements (point 2), le règlement sur la constitution d'un fonds visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement (point 3), le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée à Valbirse (point 4), le règlement sur le transfert des tâches liées à l'exploitation de l'école à journée continue (point 5) et le budget (point 6) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Court, le 4 novembre 2020

Municipalité de Court

Conseil municipal



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le jeudi 10 décembre 2020 à 20h à la maison communale d'Eschert (mesures COVID et plan sanitaire appliqués).

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le budget 2021 de la commune mixte d'Eschert avec:
 - a) quotité d'impôt (inchangée)
 - b) la taxe immobilière (inchangée);
 - c) la taxe d'exemption du service actif dans le corps de sapeurs-pompiers (inchangée)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour la réfection du chauffage à la bergerie
4. Promotions civiques
5. Divers.

Les budgets figurant au points 1 et 2 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée durant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 30 octobre 2020

Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{mes} Gemetti Sheila, Kipfer Margrit et M. Hänni Peter

Représentant avec procuration: M^{me} Gemetti Sheila, Neufeldweg 4, 4623 Neuendorf

Auteur du projet: Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches

Emplacement: parcelle N° 1315 au lieu-dit «Champs du Rossat 1a».

Projet: Remplacement de la barrière actuelle d'une hauteur d'1m20 par une barrière d'une hauteur d'1m60 en pin. Aménagement d'une place en gravier de 144 m².

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: hors zone

Dérogations: Art. 80 LR et 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 28 octobre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Sunrise Communications AG, Thur- gauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: ENKOM AG, Schellenrainstrasse 13, 6210 Sursee.

Emplacement: parcelle N° 574, au lieu-dit: «Mont- trembert», commune de Grandval.

Projet: échange d'antenne sur le système de radiocommunication mobile existant de Sunrise Communication AG.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 octobre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Corvées 2020

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2020 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat **jusqu'au 15 novembre 2020**.

Grandval, le 14 octobre 2020

Le Conseil municipal

Votations fédérales du 29 novembre 2020

Bureau de vote

Président: Gaël Wyssen

Membres: Müller Zoé et Minder Kevin

Grandval, le 4 novembre 2020

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Mise au concours

La Commune Bourgeoise de Grandval met au concours le poste de:

Administrateur-trice des finances

Degré d'occupation: environ 15% (travail à domicile).

Entrée en fonction: immédiate ou à convenir.

Les tâches sont les suivantes:

- Tenue et bouclage de la comptabilité et établissement des états financiers.
- Préparation du budget et de la planification financière, suivi et contrôle du budget.
- Gestion des liquidités et des financements.
- Facturation, gestion des débiteurs et du contentieux.
- Gestion des salaires et des assurances sociales.
- Mise en œuvre du MCH2.

Profil exigé:

- CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent

- Maîtrise des logiciels bureautiques habituels ainsi que Crésus
- Connaissances du MCH2
- Aptitude à travailler de manière indépendante et efficace

Les offres de service avec curriculum vitae et copies des certificats sont à adresser avec la mention « postulation » jusqu'au vendredi 20 novembre 2020 au plus tard, à l'adresse suivante: Bourgeoisie de Grandval, secrétariat, Rue de l'Avenir 19, 2740 Moutier.

Pour l'obtention de renseignements supplémentaires, prière de prendre contact avec le secrétariat par mail: bourgeoisie.grandval@bluewin.ch ou par téléphone: 032 493 20 94.

Grandval, le 2 novembre 2020

Conseil de bourgeoisie de Grandval



Loveresse

Assemblée communale du lundi 7 décembre 2020 à 20h à la Fondation rurale interjurassienne, Beau-Site 9, Loveresse

Ordre du jour:

1. Accepter une dépense de CHF 13'000.- pour l'achat de 13 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi qu'une dépense périodique de CHF 10'048.- pour couvrir la part de Loveresse au déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2021.
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2021.
4. Accepter un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour des travaux de réfection dans le secteur du Moulin.
5. Accepter la modification des statuts du Service social régional de Tavannes (SSRT); dénonciation de la convention intercommunale et création d'une association de commune au sens des articles 60ss CC.
6. Divers.

Loveresse, le 20 octobre 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: Azurea Technologie SA, Rue du Moulin 30, 2740 Moutier.

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 1537 et 2386, au lieu-dit: « Rue du Moulin 30c », commune de Moutier.

Projet: aménagement d'une place de transbordement pour les livraisons sur une place en enrobé existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 octobre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Arrêté du Conseil de Ville N° 1103 du 26 octobre 2020

Arrêté du Conseil de Ville relatif au Règlement de soutien financier communal destiné au traitement dentaire des ménages aux revenus et fortune modestes

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 44 lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu les préavis de la Commission de prévention et de promotion de la santé, du Service social régional de la Prévôté et de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum

arrête:

Article 1:

Le règlement de soutien financier communal destiné au traitement dentaire des ménages aux revenus et fortune modestes est voté.

Article 2:

Le règlement est déposé à la Chancellerie municipale durant les délais légaux et fera l'objet d'une publication officielle.

Article 3:

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

Moutier, le 26 octobre 2020

Au nom du Conseil de ville

Le Président: E. Dell'Anna Simonin

L'Adjointe au Chancelier: V.

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 26 octobre 2020. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 27 octobre 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Eric Affolter, Le Tâcon 39e, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 1229, au lieu-dit: « Pré des Ecuelles », commune Moutier.

Projet: construction d'une serre pour culture biologique et permaculture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: M. Damien Mérillat, Le Tacon 39b, 2742 Perrefitte

Projets: 1) remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau avec un module externe sur la parcelle N° 675 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Le Tacon » au nord-ouest du bâtiment N° 39b; 2) pose de 27 m² de panneaux photovoltaïques sur une partie du pan Ouest du bâtiment N° 39b.

Dimensions de la pompe à chaleur: 150 cm x 60 cm, hauteur 100 cm.

Puissance: 39.4 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée).

Zone: H2

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 novembre 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 28 octobre 2020

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale fixée au 7 décembre 2020 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20h.

Important:

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera notamment obligatoire (à disposition sur place) et une liste des personnes présentes sera établie.

Les personnes présentant des symptômes ou ayant des doutes sur leurs symptômes sont priées de ne pas participer à cette assemblée. L'accès aux personnes étant placées en quarantaine est interdit.

Ordre du jour

1. Mot de la Présidente;
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 45'000.- destiné à la pose d'une 2^e couche de bitume dans le quartier des « Rouges-Champs »;
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 77'000.- destiné au remplacement des compteurs d'eau;
4. Budget 2021
 - a) fixer la quotité d'impôt;
 - b) fixer la taxe immobilière;
5. Nomination d'un membre de la Commission d'aménagement local;
6. Divers;
7. Promotions civiques.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2021.

Perrefitte, le 4 novembre 2020

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Restriction d'eau

Les mesures de restriction d'eau mises en place dans le courant du mois d'août ont été salutaires. Les efforts consentis par la population et les pluies de ces derniers jours y ont grandement contribué. Le Conseil municipal remercie la population pour ses efforts.

Perrefitte, le 4 novembre 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Votations fédérale du 29 novembre 2020

Le bureau de vote est désigné comme suit:

Président: Michel Jean Pascal

Membres: Gyger Jean-Luc

Juillerat Steve

Imhof Cécile

Grossen Helen

Suppléants: Loosli Matthieu

Maurer Jean-Philippe

Kalt Regula

Jegerlehner Gueissaz Jacqueline

Souboz, le 4 novembre 2020

Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire

du mercredi 16 décembre 2020 à 19h30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2021
3. Voter un crédit de fr. 2'680'000.- pour la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable de la commune et la construction d'un nouveau réservoir.
4. Divers et imprévus.

P.S.:

Le dossier du point 3 peut être consulté sur demande auprès de Michael Amstutz ou de Patrice Neuenschwander.

Rebévelier, le 3 novembre 2020

le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Philipp Amstutz, Vieux-Prés, 2717 Rebévelier.

Emplacement: parcelle N° 44, au lieu-dit: «Les Combattes», commune de Rebévelier.

Projet: agrandissement du rucher existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Rebévelier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 novembre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 1^{er} décembre 2020 à 19h30 à la Salle de bourgeoisie

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée 1^{er} septembre 2020
2. Budgets: «Exploitation et Infrastructure»
3. Démission et Election d'un nouveau conseiller
4. Election de l'Organe de révision
5. Informations
6. Divers

Dépôt du Procès-verbal

Le Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 1^{er} décembre 2020 sera déposé publiquement 20 jours, dès le 7 décembre, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté.

Durant cette période, les ayants-droits au vote pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie

Reconvilier, le 28 octobre 2020

Commune bourgeoise de Reconvilier

Mise en place de la fibre optique

Perturbation du trafic

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique dans le village par l'entreprise Pro Routes SA, un certain nombre de perturbations du trafic sont attendues durant ces travaux ainsi que quelques désagréments pour les citoyens.

Ces différents travaux de grande envergure sont prévus jusqu'à l'automne 2021.

La Municipalité de Reconvilier ainsi que la Commission technique remercient la population pour leur compréhension.

Reconvilier, le 4 novembre 2020

Municipalité de Reconvilier

Police administrative

Recrudescence des incivilités

Au vu de la recrudescence des incivilités dans le village, il est rappelé à la population les directives suivantes afin de garantir la quiétude, la propreté et l'hygiène publiques:

Entre 20h et 7h, ainsi qu'entre 12h15 et 13h30 les jours ouvrables, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire marcher des installations ou des outils bruyants (tondeuses à gazon, machines, etc.).

Il est également à rappeler, afin de maintenir la propreté et l'hygiène publiques, que tout propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal en tous lieux. Des distributeurs de sacs, dénommés «ROBIDOG», destinés à la collecte des déjections canines, sont disposés à plusieurs endroits du village. Ne pas ramasser les

déjections de son chien constitue une infraction à la Loi et quiconque ne respecte pas cette disposition y relative encourt le risque d'être verbalisé.

La Commission de police remercie tout un chacun pour sa collaboration afin de garantir la quiétude et la propreté de notre village.

Reconvilier, le 4 novembre 2020

Commission de police



Roches

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire, jeudi 10 décembre 2020 à 20h à la salle communale:

Ordre du jour:

1. Budget 2021
2. Discuter et accepter diverses servitudes à charge des feuillets 417, 421, 423, 441 et 602 de Roches en faveur du feuillet 600 de Roches propriété de «Canton de Berne OPC Routes nationales».
3. Divers

Après l'assemblée communale,

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Discuter et accepter diverses servitudes à charge des feuillets 417, 421, 423, 441 et 602 de Roches en faveur du feuillet 600 de Roches propriété de «Canton de Berne OPC Routes nationales».

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après ladite assemblée.

Roches, le 28 octobre 2020

Conseil communal

Votations fédérales du 29 novembre 2020

Bureau de vote

Le bureau de vote et de dépouillement pour les votations du 29 novembre 2020 est composé comme suit:

Présidente: Suzanne Mettraux

Membres: Sabrina Amstutz

Jeannine Blaser

Suppléant: Jozsef Buzgo

Roches le 2 novembre 2020

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante: M^{me} Corine Estoppey, Chemin des Moines 11, 2713 Bellelay.

Auteur du projet: Gerber et Fils, Euchette 2a, 2605 Sonceboz.

Emplacement: Parcelle N° 789 -Chemin des Moines 11, 2713 Bellelay.

Projet: Modification d'une fenêtre en porte-fenêtre avec pose d'un escalier en métal galvanisé en façade Sud et mise en place d'un porche d'entrée en façade Ouest.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2020 inclusivement**, au secrétariat

communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 4 novembre 2020
Secrétariat municipal

Plan de quartier «Pré Paroz» ayant valeur de permis de construire au sens de l'article 88, alinéa 6 LC: dépôt public

Le plan de quartier «Pré Paroz» fait l'objet d'un dépôt public en vertu des articles 35 et 60 de la loi sur les constructions (LC; RSB 721.0), de l'article 122b de l'ordonnance sur les constructions (OC; RSB 721.1), de l'article 6, alinéa 1 de la loi de coordination (LCoord; RSB 724.1) et de l'article 45 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC; RSB 725.1).

1. Plan de quartier «Pré Paroz» comprenant les documents suivants:
 - plan de quartier à l'échelle de 1:
 - règlement de quartier
 - rapport explicatif
2. Demande de permis de construire:
 - description générale du projet
 - nom du requérant ou de la requérante
 - nom de l'auteur du projet
 - désignation de la parcelle, son emplacement exact ou ses coordonnées
 - zones d'affectation, zones et périmètres protégés et objets protégés concernés
 - indication des dérogations demandées en faveur du projet
 - indication des autorisations demandées en faveur du projet (p. ex. autorisation en matière de protection des eaux, permis d'aménagement des eaux, constatation de la nature forestière, limite contraignante de la forêt au sens de l'art. 10, al. 2 LFo, autorisation relevant du droit de la pêche, etc.)

Le plan de quartier est déposé auprès du secrétariat municipal de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet pendant les heures d'ouverture. Il est renvoyé aux documents relatifs à la demande et aux gabarits érigés.

Durée du dépôt public et délai d'opposition: **du 4 novembre 2020 au 3 décembre 2020.**

Les oppositions ou les déclarations de réserve de droit, écrites et motivées, doivent être adressées au secrétariat municipal pendant la durée du dépôt public, tout comme d'éventuelles demandes en compensation des charges. Les prétentions à une compensation des charges qui n'ont pas été annoncées au secrétariat municipal pendant la durée du dépôt public sont périmées (art. 30 et 31 LC).

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b, al. 1 LC).

Le cas échéant, les pourparlers de conciliation auront lieu pendant la semaine du 14 décembre 2020.

Le Fuet, le 4 novembre 2020
Conseil municipal



Sorvilier

Distribution de masques de protection

Comme déjà indiqué sur le tout-ménage du mois de mai, nous vous rappelons que la municipalité de Sorvilier met gratuitement à disposition de

chacun de ses habitants 10 masques de protection. Les masques peuvent être retirés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Sorvilier, le 4 novembre 2020
Conseil municipal

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Lundi 7 décembre 2020 à 20h
à la salle de Paroisse

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2021 avec quotité d'impôt inchangée
2. Discuter et approuver le Règlement de transfert des tâches liées à l'Ecole à journée continue à Valbirse
3. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse
4. Discuter et approuver l'achat d'un nouveau logiciel informatique ainsi qu'un crédit d'engagement pour une dépense périodique, liée à la maintenance de l'informatique
5. Discuter et approuver les modifications du Règlement de police
6. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
7. Création d'une société anonyme pour la piscine couverte de l'Orval
8. Divers et imprévus
9. Nouveaux citoyennes et citoyens
10. Promotions civiques

En vertu des art. 54 LCo et 37 OCo, le budget mentionné sous point 1, les règlements et modifications mentionnés sous points 2,3, et 5 sont déposées publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement pendant 14 jours, dès le 14 décembre 2020, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 4 novembre 2020
Conseil municipal



Tavannes

Votations du 29 novembre 2020

En vue des votations du 29 novembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué. Il regroupe les personnes suivantes:

- Président: Dos Reis Antonio
Secrétaire: Cögur Haluk
Conte Sophie
Cremona Albertine
Chatton Aminata
De Pinho Ribeiro Josiane
Merlino Angela
Moser Séphora

Moy Gabriel

Müller Jacques

Tavannes, le 28 octobre 2020
Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: M^{me} Elsa Dépraz, Rue du Stand 8, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue du Stand 8 sis sur la parcelle N° 1277 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 4 novembre 2020
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Les Sources SA, Rue de Tramelan 11, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'une annexe (studio) partiellement enterrée en façade ouest du bâtiment Rue de Prés 9 sis sur la parcelle N° 280 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Recensement architectural: ensemble bâti D.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 4 novembre 2020
Le chef des travaux publics



Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales du 29.11.2020

- Président: Monsieur Ismaël Mohni
Vice-président: Monsieur Yann Minder
Secrétaires: Madame Laetitia Bättscher
Madame Laurence Bratschi
Membres: Madame Ljubica Naunov
2735 Malleray
Monsieur Guillaume Navet
2725 Malleray
Madame Mégane Nicolet
2735 Malleray
Monsieur Diego Nuzzolo
2733 Pontenet
Madame Sophie Michelin
2735 Bévilar
Madame Jade Monnin
2735 Bévilar
Suppléants: Madame Sonia Marquis Müller
2735 Bévilar
Monsieur Victor Palma
2735 Malleray

Madame Céline Papadia
2735 Bévillard
Monsieur Jonatan Pécaut
2735 Bévillard
Madame Maude Pasqua
2735 Malleray

Bévillard, le 29 octobre 2020
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Aellig Salomé et Micael, Rue des Noisetiers 68, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Adresse du projet : BF 1187, Rue des Noisetiers 68, 2735 Bévillard.

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air à l'ouest de la parcelle.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : PQ Clos Carcenai.

Dérogation : Art. 44 du règlement de construction de Bévillard.

Dépôt public : du 04 novembre 2020 au 03 décembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 30 octobre 2020

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 4 décembre 2020 à 20h15 à la salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2019

3. Budget 2021
4. Nominations :
 - a) Président
 - b) Vice-Président
 - c) Conseillers
5. Fixer et adopter les traitements pour 2021
6. Abroger le règlement forestier
7. Nomination d'une fiduciaire
8. Divers

Etant donné la situation actuelle Covid-19 et pour des raisons d'organisation, la présence à l'assemblée se fera sur inscriptions au secrétariat tél. 079 283 21 93 ou par mail sanheimann@bluewin.ch jusqu'au 25.11.2020.

Bévillard le 31 octobre 2020

Le Conseil de bourgeoisie

Infos communales

La gare de Malleray-Bévillard en libre-service

Le Conseil communal de Valbirse a pris acte de la décision des CFF de transformer le 31 décembre 2020 la gare de Malleray-Bévillard en une station en libre-service. Le recul de la demande au guichet explique cette adaptation, selon les CFF.

Les clients de la gare de Malleray-Bévillard devront donc utiliser le distributeur de billets, accessible 24 heures sur 24.

Pour simplifier l'achat de billets au distributeur, les CFF proposent une ligne d'aide gratuite au numéro 0800 11 44 77. Les clients peuvent en outre à tout moment obtenir des informations sur l'horaire et acheter des billets sur l'appli Mobile CFF et sur CFF.ch.

Lundi 11 janvier 2021, de 07h15 à 13h, et mardi 12 janvier, de 14h à 18h, des collaborateurs CFF seront présents en gare de Malleray-Bévillard et proposeront leur assistance pour l'utilisation de Mobile CFF, de CFF.ch et du distributeur de billets.

Récolte de documents anciens reportée

Une première récolte de documents anciens sur Malleray, Bévillard et Pontenet a eu lieu le 20 octobre. Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et des récentes mesures annoncées par le canton et la Confédération, la deuxième date fixée, le jeudi 12 novembre au Bureau communal, est reportée.

L'administration et les responsables de Mémoires d'Ici fixeront une nouvelle date en temps opportun. D'ici là, pour toute question, il est possible de contacter M^{me} Laurence Marti, porteuse du projet, au 021 808 73 66.

Bévillard, le 2 novembre 2020

Conseil communal de Valbirse

Divers

Report du recrutement

Sapeurs-pompiers La Birse

Le recrutement des sapeurs-pompiers La Birse agendé au 16 novembre est reporté en raison de la situation sanitaire actuelle. Une nouvelle date de recrutement sera communiquée ultérieurement.

Tavannes, le 28 octobre 2020

L'état-major

Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois 2720 Tramelan

Convocation

Convocation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation :

Jeu 10 décembre 2020 à 19h30

à la salle Communale de Court- La Valle 19, 2738 Court

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV N° 61 de l'assemblée des délégués du 24 septembre 2020
4. Présentation, explications et votation du règlement du personnel
5. Crédit d'investissement de CHF 25'000.- pour l'achat d'habits pour la troupe
6. Budget 2021
7. Divers et imprévus

A savoir que les documents (règlement du personnel et budget 2021) sont en consultation au CRC à la rue du Pont 20 à 2720 Tramelan du 9.11.2020 au 9.12.2020.

Tramelan, le 2.11.2020

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président : Dave von Kaenel

Le secrétaire : Donovan Ducommun

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	48	44	25.11.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
46	42	11.11.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
47	43	18.11.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch